

Éditorial





Frédéric Dauphin

Maire de Peipin, Vice-président de la Communauté de communes Jabron Lure Vancon Durance.

Il y a un an, presque jour pour jour, nous vous présentions un projet d'implantation d'un parc de cinq éoliennes en crête de Lure. Avec la société RES porteuse du projet, nous avions mis en place une communication totalement transparente qui s'est déroulée ainsi:

- distribution d'une feuille d'information à tous les habitants de la commune ;
- organisation de 2 réunions publiques au cours desquelles chacun a pu s'exprimer ; réunions qui ont été largement couvertes par les médias locaux ;
- mise à disposition sur le site de la commune de tous les éléments du dossier ;
- distribution d'une invitation à visiter le site éolien de Marsanne ;
- ouverture d'un registre (version papier en mairie et version électronique avec courriel dédié) permettant à chacun d'exprimer son avis sur le projet ; 60 avis ont été enregistrés ; 48 étaient positifs (soit 80 % d'avis favorables) ;
- visite du parc éolien de Marsanne par environ 50 Peipinois, entièrement prise en charge par la société RES (transport et déjeuner sur place).

À la suite de cette concertation, le Conseil municipal avait donné son accord à l'unanimité pour le lancement des études détaillées, et notamment des expertises naturalistes. Ces études et expertises ont été menées depuis le mois de septembre 2017. Il y a quelques jours, la société RES a communiqué les premiers résultats par voie de presse, comme la plupart d'entre vous ont pu le constater. En effet, les inventaires naturalistes ont mis en évidence la présence de 2 nids d'aigles royaux, dont un situé sur le site même, avec une occupation avérée. Or, la présence d'un nid occupé au pied des éoliennes envisagées, dans un espace trop réduit pour songer à une mise à distance des machines, représente pour cette espèce protégée un risque très important, et signe donc — malheureusement — la fin de ce projet.

J'ai à mon tour transmis un communiqué à la presse, dont voici le texte intégral : « C'est évidemment une très mauvaise nouvelle pour Peipin et notre communauté de communes (CCJLVD), puisque cela représente une perte de revenus d'environ 150 000 €/an pour nos 2 collectivités. Ce sera autant de moyens en moins consacrés au développement de notre territoire car, contrairement à ce que pensent les opposants à ce projet (qui, non contents d'être ultra-minoritaires, ne savent généralement pas de quoi ils parlent), l'activité touristique est ici quasi inexistante et ne

www.peipin.fr

compensera jamais une manne financière pareille. Mais que les Peipinois se rassurent : nous avons d'autres projets pour notre village. Nous sommes en effet une équipe municipale résolument tournée vers l'avenir, dont le seul objectif est d'œuvrer pour l'intérêt général — à l'opposé des idées rétrogrades et égoïstes de quelques esprits obtus ».

Si j'ai employé un ton et des termes que d'aucuns ont jugés sévères c'est que, vous vous en doutez, j'avais d'excellentes raisons : en effet, durant tout l'hiver qui vient de s'écouler, nous avons subi l'activisme agressif d'un tout petit nombre d'opposants qui s'est notamment traduit par une communication truffée d'approximations et de mensonges. Un tract anonyme véhiculant des propos diffamatoires a également été diffusé et nous avons recu nombre de courriels ne relavant ni plus ni moins que de la désinformation. Avec l'équipe municipale, nous avons dû supporter cette campagne et ces propos révoltants qui tendaient à quasiment nous faire passer pour des monstres alors que nous ne pensons qu'à agir pour le bien et l'avenir de notre collectivité. C'est pourquoi j'assume et maintiens chaque mot de mon communiqué.

L'autre nouvelle dont je tiens à vous faire part est le vote du Conseil municipal le 23 mars dernier à la majorité absolue en faveur du passage en concession de service public de nos services de l'eau et de l'assainissement. J'en avais déjà parlé, notamment lors de mon discours de vœux cette année : nous n'avons malheureusement pas, à Peipin, les moyens ni humains ni matériels pour faire fonctionner correctement ces services. En effet, hormis la station d'épuration, aucun investissement n'a été effectué depuis des décennies sur nos installations qui sont aujourd'hui vétustes, et sur nos réseaux qui sont très abîmés.

Nous avons donc travaillé pendant de longs mois (presque deux ans pour être exact) sur un cahier des charges très précis qui nous a permis de lancer un appel d'offres auquel deux entreprises ont répondu. Il y a eu plusieurs tours de négociations et, finalement, c'est la SEM (Société des Eaux de Marseille) qui a été choisie comme concessionnaire, et un contrat de 15 ans a été signé. En substance, voici ce que nous avons négocié et obtenu au bénéfice de la commune et de l'ensemble des Peipinois :

- aucune augmentation de tarif pendant trois ans, jusqu'en 2020 inclus ;
- à partir de 2021, une augmentation très modérée des tarifs d'environ 1 % par an ;
- des abonnements fixés à 20 € par service (soit 40 €/an);
- une reprise par le concessionnaire de 50 % de la dette des 2 services (eau et assainissement) à partir du 1^{er} janvier 2020. Cela signifie que le concessionnaire prend à sa charge un montant total d'annuités d'emprunt de 523 500 € pour les 2 services sur la durée du contrat ;
- un programme de travaux de renouvellement et de travaux concessifs très important pour les deux services, à hauteur de 768 600 € sur la durée du contrat (changement des branchements en plomb,

pose des compteurs de sectorisation indispensables à la recherche de fuites, mise en conformité des deux réservoirs, installation de la télésurveillance, etc.);

- l'établissement d'un SIG (système d'information géolocalisé) en classe A qui nous permettra d'obtenir des plans informatisés et extrêmement précis de nos réseaux humides ;
- l'engagement du concessionnaire d'atteindre un rendement du réseau de 82 % à la fin du contrat.

Sur le site de la commune, vous pouvez naturelle-

ment retrouver tous ces détails dans le rapport du Président de la commission de concession de service public qui est annexé à la délibération du 23 mars 2018.

Cela ne se voit pas toujours, mais nous œuvrons en permanence au redressement de nos finances et à l'optimisation de nos services, étapes indispensables pour aborder plus sereinement les grands défis qui nous attendent et offrir à l'ensemble des Peipinois une meilleure qualité de vie.

Vie communale

Actualités

CHALEUREUX AU REVOIR À GINETTE ET AGNÈS

Deux agents de Peipin ont fait valoir leur droit à la retraite. M^{me} Ginette VIBIEN a commencé sa carrière par des remplacements aussi bien à la Communauté de communes Moyenne Durance qu'à la commune de PEIPIN en

« BONS ET LONGS CONGÉS INDETERMINÉS À DEUX AGENTS COMMUNAUX PEIPINOIS » 2002, en qualité d'agent d'entretien. Elle était affectée à l'entretien des locaux de l'école et du bâtiment polyvalent. Elle a été recrutée en 2005 en qualité d'agent des services techniques. Elle a travaillé à la fois pour la commune et pour la Communauté de Communes de la Moyenne Durance jusqu'en décembre 2013. Elle a ensuite intégré la Communauté de communes Lure Vançon Durance où elle a terminé sa carrière en qualité d'adjoint technique. Elle a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} janvier 2018.

M^{me} Agnès LIZANA a quant à elle commencé sa carrière en 1992 par des remplacements pour l'entretien des écoles puis a été recrutée en 1996 en qualité d'agent d'entretien. Elle a ensuite travaillé à la fois pour la commune et pour la Communauté de communes

de la Moyenne Durance jusqu'en décembre 2013. À compter de 2014, elle a travaillé à la fois pour la commune et pour la Communauté de communes Lure Vançon Durance, où elle était affectée à l'entretien des bâtiments communaux et intercommunaux. Elle a terminé sa carrière en qualité d'adjoint technique principal de 1^{re} classe et a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} avril 2018.

La municipalité tient à les remercier toutes les deux pour leurs loyaux services et à leur souhaiter une nouvelle vie heureuse et paisible.

UN CONCOURS DE TARTES DÉSORMAIS CÉLÈBRE!

Jeudi 4 Janvier 2018 a eu lieu notre désormais célèbre concours de tartes sucrées et salées. Ces tartes, vous avez pu les apprécier puisqu'elles sont mises en dégustation sur le buffet après les vœux du maire. Nous tenons à remercier tous les participants pour leurs tartes de plus en plus belles et gastronomiques. Selon Jany Gleize, chef étoilé de notre renommée « Bonne Étape », beaucoup sont dignes d'un grand restaurant. Jane Gleize, sur les traces de son père, a également tenu à goûter vos chefs d'oeuvre.

Cette année, pour laisser sa chance à chacun, Nicole Madon a accepté d'être hors concours et de faire partie du jury. Notre chef étoilé a tenu à lui décerner le prix d'honneur en lui offrant son livre dédicacé. Isabelle Gonnet en a profité pour prendre la première place, tant en sucré qu'en salé, suivie de peu par Florian Volpe (sucré), et Sylvie Jung (salé). Le prochain concours promet de belles surprises!

Nous remercions les responsables des restaurants La Bonne Étape, La Magnanerie, L'Oustaou, le New Wok et Domicil Resto Chez Cathy d'offrir aux gagnants du concours des repas à leur table. Un merci tout spécial à Domicil Resto qui a offert de délicieuses verrines sucrées aux Peipinois présents aux voeux. Merci également à Jean Marie Delmaère qui a très largement couvert l'événement dans la presse locale.

L'année prochaine, nous accepterons, en plus des tartes sucrées et salées, les gâteaux (facilement portionnables), qui vous permettront de laisser libre cours à votre imagination et à votre talent.

Dorothée Dupont et Alain Ricard.



Vie communale

RECENSEMENT DE LA POPULATION - POPULATIONS LÉGALES

Populations légales au 1er janvier 2015 en vigueur à compter du 1er janvier 2018

Population municipale 1476 Population comptée à part 41 1517 Population totale

Ces populations correspondent à la situation 2015. En effet, afin d'assurer l'égalité de traitement entre les communes, la population de chacune d'entre elles a été calculée à une même date : celle du milieu de la période 2013-2017, soit le 1er janvier 2015. Pour plus de précisions, il est possible de consulter le texte du décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 sur le site Internet *insee.fr* à la rubrique recensement de la population.



RESTRUCTURATION DE LA TRÉSORERIE DE VOLONNE

Les services sont maintenant assurés par la Trésorerie de Sisteron.



L'arrêté du ministre de l'Action et des comptes publics du 7 novembre 2017, portant réorganisation des postes comptables de la Direction générale des Finances publiques, publié au journal officiel du 17 novembre, acte le transfert des missions de la trésorerie de Volonne à compter du 1er janvier 2018. La gestion comptable et financière de la commune de Peipin sera assurée par la trésorerie de Sisteron. Le recouvrement de l'impôt sera assuré par le service des impôts des particuliers de cette même ville.

Trésorerie de Sisteron - 4 rue de la Poste, BP 92, 04200 SISTERON Téléphone: 04 92 61 33 99 - Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h

SINISTRE SÉCHERESSE ÉTÉ 2017 - DOSSIER ENVOYÉ

La reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle permet aux victimes bénéficiaires d'un contrat d'assurance de biens (multirisques habitation, automobile, etc.) d'être indemnisées pour des dommages matériels. Le dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour la commune de Peipin est parti en préfecture le 26 février 2018.

Pour pouvoir être indemnisé en cas de catastrophe naturelle, il faut :

- avoir souscrit une garantie catastrophes naturelles.
- qu'un arrêté d'état de catastrophe naturelle ait été publié au Journal officiel. Un arrêté interministériel de catastrophe naturelle doit être publié pour que vous fassiez jouer la garantie. Cet arrêté indique :
 - les zones et les périodes où s'est située la catastrophe naturelle,
 - la nature des dommages occasionnés par celle-ci.

Attention : vous disposez alors de 10 jours à partir de la parution de cet arrêté au Journal officiel pour déclarer votre sinistre auprès de votre assurance. Nous vous tiendrons bien entendu informés de la parution de cet arrêté via affichage en mairie, sur le site peipin.fr, la page Facebook, par courriel et téléphone. Pour ceux qui ont fourni un dossier sans coordonnées téléphoniques ou courriel, merci de vous manifester auprès du secrétariat de la mairie.



PROBLÈME DE CHATS ERRANTS : CONTACTEZ LA MAIRIE !



Grâce au partenariat signé avec l'association 30 Millions d'Amis l'an dernier (2017) et à l'achat de 2 cages spécifiques pour la capture, nous avons pu stériliser 25 chats (18 femelles et 7 mâles).

Une autre campagne peut être programmée dans la commune.

www.peipin.fr

Pour cela, un nombre de chats libres doit être défini dans une zone particulière afin d'établir un bon de mission délivré par notre partenaire l'association 30 Millions d'Amis.

N'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie de Peipin pour faire connaître les besoins et les personnes susceptibles de procéder à la capture.

VOS NOUVEAUX SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

La municipalité de Peipin a confié à la Société des Eaux de Marseille (SEM) la gestion des services d'eau et d'assainissement de la commune à compter du 1er avril 2018, pour une durée de 15 ans. La SEM va ainsi assurer la production et la distribution d'eau potable et couvrir l'intégralité de la chaîne de collecte et traitement des eaux usées afin de rejeter une eau propre, sans impact sur le milieu naturel. La SEM devient l'interlocuteur unique des usagers Peipinois pour les services essentiels de l'eau et de la l'assainissement.



Antenne de Forcalquier - Quartier Beaudine 04300 FORCALQUIER - Ouverture les mardis et vendredis après-midi de 13h30 à 17h15



N° Cristal 0 969 39 40 50

du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 9h à 12h







Serviceclients@eauxdemarseille.fr



Société des Eaux de Marseille Centre Service Clients TSA 50264 - 13862 VITROLLES Cedex 9



VOTRE SERVICE CLIENTS EN PERMANENCE À **VOTRE ÉCOUTE**

Centre Services Clients. accessible via un numéro Cristal non surtaxé: le 0969 39 40 50.

30 conseillers sont à votre disposition toute l'année pour répondre à partir de ce numéro unique à toutes vos questions, qu'il s'agisse d'abonnement, de consommation, de facturation de règlement ou de tout problème sur les réseaux d'eau et d'assainissement.

En dehors des horaires habituels (8h à 19h et 9h à 12h le samedi), le numéro vous redirige automatiquement vers le service d'astreinte de la SEM.

L'intégralité de ce service est également accessible en ligne sur le site eauxdemarseille.fr

NOUVELLE SALLE ASSOCIATIVE

La salle associative du Riou a été investie par les associations peipinoises le 1er avril 2018. Cette salle communale remise à neuf est à disposition de différentes associations :

- l'Université du Temps Libre qui est présente quotidiennement dans les locaux,
- le Comité des Fêtes de Peipin qui dispose d'une petite salle réservée,
- Bien-Être et Kundalini Yoga qui dispense ses cours de Yoga les mercredis de 18h à 20h30,
- l'Escale Bien-Être de la Ligue contre le cancer qui propose ses ateliers les jeudis de 13h30 à 17h,

D'autres associations pourront l'utiliser pour leurs activités ou leurs assemblées générales suivant les disponibilités de la salle principale (19 personnes maximum.).



Avant







Après

Vie communale

LA CALADE DE PEIPIN SUR LES TRACES DE LA MARQUISE

Texte de la délibération du CM du 27/02/18

Calade Blanche de Castellane (1843-1932)

Sur proposition de deux administrés de Peipin, dont l'historienne, écrivain et féministe Malka Marcovich, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de donner à la calade de Peipin le nom de Blanche de Castellane.

Cette proposition répond également à l'initiative « La ville aux dames » portée par deux parlementaires depuis novembre 2017 (Sophie Auconie, députée, et Annick Billon, sénatrice), visant à ce que chaque commune de France s'engage en faveur de l'égalité dans l'espace public en baptisant une rue du nom d'une femme. Les deux parlementaires observent en effet dans un communiqué : « Le constat est sans appel : 6%, c'est la proportion que l'Histoire a laissée aux femmes illustres pour la dénomination de nos rues. Non seulement la place des femmes dans l'espace public n'est pas accessoire, mais nos pères fondateurs n'étaient pas que des hommes. Olympe de Gouges – considérée comme la première féministe française et qui fut guillotinée pour ses idées pendant la Révolution rêvait que dans les siècles futurs nous placions le nom des femmes au rang de ceux des plus grands hommes ».

En donnant le nom de cette femme à ce chemin empierré qui permet d'accéder plus rapidement à l'ancien château, il s'agit de remettre à l'honneur une figure oubliée du village et de rappeler aux Peipinois le destin particulier de la marquise Blanche de Castellane qui fait partie intégrante de l'histoire du village. Cette femme étonnante et indépendante appartenait à l'une des plus anciennes familles de l'aristocratie française qui marqua la Provence depuis le IXe siècle.

Blanche de Castellane passa une grande partie de sa vie à Peipin où elle termina ses jours. Elle habitait une vaste propriété donnant sur la Grand-Rue où elle fit aménager un remarquable jardin exotique en 1892. Elle possédait également la colline avec les ruines et la chapelle de l'ancien château (détruit à la Révolution française) surplombant le village. Il y a encore quelques dizaines d'années, les « anciens » se souvenaient d'elle montant par cette calade, installée dans une charrette tirée par un âne, vers des jardins qu'elle avait aussi aménagés sur le flanc sud de la colline, à l'abri du mistral.

La calade, qui a été refaite il y a environ vingt ans dans la grande tradition par l'association Alpes de Lumière, part du chevet de l'église du village et rejoint le chemin principal menant à l'ancien château et à la chapelle. En 2016, dans le cadre des Journées citoyennes, des villageois ont remis en état l'entrée qui s'était dégradée, signe de leur attachement à ce chemin historique traversant des oliviers centenaires. En effet, l'origine de cette calade remonte à l'époque romaine, et sans doute même bien avant puisque la colline a été habitée dès la Préhistoire.





LE NOËL DE L'ÉCOLE (scolaire)

Comme à son habitude, le Père Noël est venu rendre visite aux enfants de l'école. Il est arrivé en calèche remplie de cadeaux, des jouets et des livres pour tout le monde. Après lui avoir réservé l'accueil qu'il se doit, les enfants ont profité de l'animation du centre équestre offerte par l'école. Ils ont brossé les poneys, les ont promenés sur un parcours aménagé et les plus petits ont fait un tour de calèche. Cette belle après-midi s'est terminée par le traditionnel goûter de Noël. Un beau moment apprécié des petits et des grands !



Retour de la compétence scolaire et périscolaire à la commune de Peipin

Depuis le 1er janvier 2018, par délibération du Conseil communautaire, la compétence scolaire est retournée à la commune de Peipin. Ce qui implique que la gestion financière (investissement et fonctionnement), les bâtiments (travaux), le personnel territorial affecté et le respect des réglementations (accessibilité aux handicapés, commission hygiène et sécurité, etc.) de l'école primaire sont de nouveau gérés par la mairie.

Il en est de même pour la gestion du périscolaire et de la cantine.

DES NOUVELLES DU PÉRIBOUILLE (périscolaire)

Le mardi 19 décembre, les enfants inscrits à la cantine ont pu goûter au repas de Noël de Lou Jas. Au menu : foie gras de canard du Sud-Ouest, sauté de chevreuil avec gratin dauphinois et en dessert, une bûche pâtissière au chocolat sans oublier la traditionnelle clémentine papillote. Les enfants ont apprécié le menu. Pendant les vacances de fin d'année, le Père Noël est passé. Les enfants présents au péri du matin ont découvert sous le sapin une mallette de docteur, des jeux de société, un lit de poupées et plein d'autres cadeaux.





L'accueil du matin

Les enfants sont accueillis par Hadda et Karine le matin est un temps de réveil où sont proposés des jeux de société, de construction ou bien des jeux de mimétisme, ainsi qu'une activité manuelle. Actuellement, cette dernière porte sur la décoration du réfectoire par la fabrication de fruits et légumes en différentes matières (sculpture, guirlandes, etc.).

L'accueil du soir

Après la fin des cours, Florence, Hadda et Steven partagent avec les enfants le temps du goûter sorti du sac, puis différents groupes sont formés : accompagnement aux devoirs les lundis et jeudis, projet autour du livre en collaboration avec la bibliothèque les mardis, activités manuelles de saison ou sur le recyclage et jeux extérieurs. Le départ se fait de façon échelonnée jusqu'à 18h30.

Nous rappelons que les enfants doivent être inscrits au bureau pour être pris en charge par le service. Depuis le 12 mars, Lidwine Vingère est la directrice du périscolaire. Les inscriptions se font toujours au bureau pendant les heures d'ouverture au public (lundi de 8h15 à 10h30 et de 16h30 à 18h ; jeudi de 8h15 à 10h30 et de 16h30 à 18h30). Steven Lebrun vient de rejoindre l'équipe sur le temps méridien et périscolaire du soir. Quant à Caroline Cappelier, elle devient la directrice de l'accueil de loisirs multi-sites de Peipin et Valbelle.

CARTON PLEIN POUR LES CONTES!

Le mercredi 7 mars 2018, la section jeunesse de la bibliothèque a accueilli une douzaine d'enfants âgés de 3 à 9 ans. Organisée en collaboration avec l'association Cantelire, l'animation a débuté par un moment de lecture-débat autour du bel album « Pourquoi ? » de Nikolaï Popov.

Dans le prolongement de ce texte, ils ont pu découvrir une poésie que chacun a été ensuite libre d'illustrer selon ses envies. Les réalisations colorées ont depuis trouvé leur place sur un mur de la bibliothèque pour le plus grand plaisir des petits artistes.









LA CABINE À LIVRES EST VICTIME DE SON SUCCÈS

Apportez,
empuuntez,
partagez
des livres.

Les documents déposés régulièrement par la bibliothécaire trouvent très vite acquéreurs. Malheureusement ils sont rarement remplacés et les étagères demeurent tristement vides en attendant le prochain dépôt.

De votre côté, n'hésitez donc pas à garnir la cabine avec de nouveaux ouvrages, ou bien à redéposer les mêmes une fois que vous les avez lus ; le but étant de faire voyager les livres afin qu'un maximum de personnes puissent les lire.



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Cette année, les membres du Centre Communal d'Action Sociale ont eu le plaisir d'offrir aux aînés du village un assortiment de produits méditerranéens.

Ce présent était composé d'un sachet de chocolats où étaient glissés quelques calissons du confiseur chocolatier Manon, d'un sachet de dattes, d'un panettone et d'une terrine aux cèpes, produits issus de l'agriculture biologique, le tout rassemblé dans un sac en tissu offert par La Vie Claire. Lothantique y a généreusement ajouté un savon de Marseille parfumé.

Le CCAS, considérant l'importance de ce geste, a décidé d'augmenter la somme allouée à cette action qui permet également aux membres de rencontrer nos anciens et de partager avec eux un moment convivial.

CCAS de Peipin - 04 92 62 44 17 - Mairie de Peipin, 4 rue des Écoles



LE CLUB DE L'ÂGE D'OR FÊTE SES 40 ANS!

C'est en 1978 que le club fut créé. 40 ans plus tard, il rassemble près de 70 adhérents sur les communes de Peipin, Aubignosc et Châteauneuf-Val-Saint-Donat. Adhérente au club depuis 40 ans et dernière encore présente de ses fondateurs, Viviane Chabrier en a été présidente durant les quinze dernières années. Elle prend maintenant du repos et c'est Josiane Ricard qui vient d'être élue et qui prend en main les destinées du club de l'âge d'or.

Pour fêter cet anniversaire, le Club a organisé le 10 février dernier un repas suivi d'un thé dansant. Cette belle manifestation a réuni 120 personnes dont une soixantaine de gourmands et une soixantaine de danseurs qui ont partagé cette belle après-midi dans la bonne humeur et la convivialité, les deux marques de fabrique du club.

Le club, ce sont des animations ponctuelles (loto, cartes, jeux) tous les jeudis après-midi dans la salle de la Maison Pour Tous et surtout de nombreuses manifestations organisées au fil de l'année :

- En février, le repas anniversaire avec thé dansant l'après-midi,
- En mars, le repas gibier (sanglier à l'honneur),
- En avril, le repas au restaurant,
- En mai, la sortie (cette année, visite d'une manade à Saint-Martin de Crau),
- En juillet, la paella,
- En août, la soupe au pistou,
- En novembre, le grand loto du club,
- En décembre, le repas de Noël avec thé dansant l'après-midi.

La nouvelle présidente du club, Josiane Ricard tient à remercier toute l'équipe pour leur travail et leur sympathie et invite toutes personnes souhaitant rejoindre le club à la contacter. (04 92 62 49 36 - Adhésion : 15 € /an).







LE COMITÉ DES FÊTES PRÉPARE LES PROCHAINES FESTIVITÉS

Le réveillon de la Saint-Sylvestre animé par DJ LOCASOIRÉE a encore fait des heureux tant par la qualité du repas servi que par l'ambiance et la bonne dynamique de l'équipe du Comité des Fêtes!

Nous avons malheureusement dû annuler le traditionnel loto faute de bénévoles pour la récolte des lots. Nous avons à cœur de vous offrir des divertissements et d'animer ponctuellement le village, si vous avez le désir de nous y aider, votre participation sera la bienvenue, il s'agit de bénévolat, un engagement selon vos capacités et vos disponibilités. Vous pouvez nous adresser votre message de volontariat via la banette postale du comité à disposition en mairie. On vous attend!

Ne ratez pas les manifestations à venir :

- Le 14 Avril : Stage et Bal country à partir de 14h30 à la salle polyvalente avec restauration et buvette sur place, même les non-danseurs sont susceptibles de passer un moment agréable. N'hésitez pas à venir jeter un œil!
- Le 10 Juin : Vide grenier de 7h à 18h aux abords et dans la salle polyvalente, buvette et restauration sur place, 10 € les 4 ml, réservations auprès de Corinne Roux : 06 82 83 12 80
- Les 10, 11 et 12 août : Fête votive, encore un programme d'exception pour ces 3 jours de convivialité et de bonne humeur !



Vie associative

L'USCAP, 45 ANS DE PASSION





Histoire du club

L'USCAP a été créé en juillet 1973. Si en 2007, on comptait 29 seniors licenciés et aucun enfant, on peut dire aujourd'hui que ce petit club a bien grandi. En effet, en 2018 ce sont 159 licenciés dont 95 enfants, 22 dirigeants et 7 éducateurs fédéraux formés.

Lors de la saison 2008-2009 le club enregistre 21 licences dont 15 enfants. Une équipe de débutants est alors créée avec 4 dirigeants et aucun éducateur. En 2013, Séverine Tron est élue présidente de l'USCAP. Cette année-là, il y a 103 licenciés dont 66 enfants, 13 dirigeants et 4 éducateurs fédéraux formés.



Malgré le fait qu'aujourd'hui il y ait moins de féminines (entente avec Villeneuve) et plus d'équipes de vétérans, de nouvelles catégories ont été créées comme les U16 en 2016-2017.

En 2018-2019, le club espère pouvoir créer deux nouvelles catégories les U14 et les U19 afin de fidéliser ses joueurs.

Un club familial

Certains enfants sont fidèles à leur club depuis de nombreuses années. Aujourd'hui, plusieurs de nos U16 sont présents au club depuis 9 et 10 ans. Deux d'entre eux sont engagés dans une démarche de formation et encadrent les petites catégories.

D'autres sont présents pour l'arbitrage des rencontres à domicile pour les catégories U11 et U13.

La féminisation du club

La particularité de notre association c'est d'avoir une parité plutôt exceptionnelle pour le monde du football. L'USCAP compte parmi sa direction 50 % de dirigeantes : mamans de joueurs, joueuses féminines et éducatrices. La gente féminine permet depuis plusieurs années une structuration plus douce et mieux réglementée pour les membres de la famille USCAP.







Retrouvez toute l'actualité du club sur notre site : uscap.footeo.com ou sur notre page Facebook @uscapfootball

Vie associative

ASSOCIATION PEIPIN FOLK

Forte de ses 50 adhérents et de ses 20 ans d'existence, « l'Association Peipin folk » se porte bien. Les ateliers continuent de se dérouler tous les jeudis soir, y compris durant les vacances scolaires, clôturés par un atelier de fin de trimestre où nous procédons à un réinvestissement des acquis et autres danses connues. Cela donne l'opportunité de retrouvailles toujours très agréables et d'un partage très convivial. Généralement l'école de musique de Saint-Auban, se joint à nous et, nouveauté, en avril ce sera « scène ouverte » à savoir les petites formations musicales de proximité et que nous connaissons pourront jouer à raison d'une demi-heure chacune durant cette soirée. Voilà pour le travail de base.

Nous continuons à programmer les 3 bals annuels :

- le bal de rentrée proposé « au chapeau »,
- le traditionnel Fest Noz début février animé par un groupe de musique bretonne et ambiance crêpes et cidre,
- le bal de fin d'année avec un thème toujours différent.

Sans oublier la formation musicale, très éclectique qui se produit souvent en 1^{re} partie lors de bals. Composée de 7 musiciens, notre formation participe fortement à l'animation et au maintien de la musique traditionnelle.

Nous espérons que ce rapport de nos activités vous donnera envie de mieux nous connaître et que nous aurons le plaisir de vous retrouver sur le parquet.

Nous tenons à préciser la convivialité qui règne au sein de l'équipe et des danseurs où chaque rencontre est un bonheur, et nous ne remercierons jamais assez les bénévoles sans lesquels nous ne pourrions fonctionner, ainsi que la Municipalité pour la mise à disposition de la salle polyvalente de Peipin.





LE CARNAVAL DES PARENTS D'ÉLÈVES ET DES P'TITES BOUILLES



Cette année encore, le carnaval a retrouvé ses adeptes malgré la grisaille! En collaboration avec les P'tites Bouilles qui ont confectionné le caramantran sur le thème de RIO, notre bel oiseau Blue a pu être brûlé selon la tradition après le défilé dans les rues de Peipin, entre deux gouttes... s'en est suivi le goûter dansant offert par l'association comme chaque année, dans la salle polyvalente. Parents comme enfants ont passé une bonne après-midi et attendent déjà la prochaine édition!

Pour ceux qui souhaiteraient assister à notre prochaine manifestation, rendez-vous le 15 juin à partir de 17h pour la kermesse et son repas qui clotûreront l'année scolaire.



Vie intercommunale

UNE NOUVELLE COMPÉTENCE OBLIGATOIRE : LA GEMAPI

LES COURS D'EAU EN COMMUNS AVEC LA CCSB et PAA

Depuis le 1er janvier 2018, la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) est devenue une compétence obligatoire de la Communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance (CCJLVD).

Cette compétence correspond aux alinéas 1, 2, 5 et 8 de l'article L.211-7 I. du Code de l'environnement à savoir :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- l'entretien et l'aménagement de cours d'eau y compris les accès,
- la défense contre les inondations.
- la protection et restauration des sites, écosystèmes aquatiques, zones humides et formations boisées riveraines.

Les cours d'eau qui traversent notre territoire ne connaissent pas de limites administratives. En effet, plusieurs d'entre eux sont communs à nos EPCI voisines, la Durance bien sûr (gérée par le SMAVD - Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance), mais aussi le Jabron (en commun avec le Sisteronais Buëch et actuellement géré par le SIPCCRJ - Syndicat Intercommunal de Protection, Colmatage et Correction des Rives du Jabron), le Vançon (en commun avec le Sisteronais Buëch et Provence Alpes Agglomération), le Riou du Jabron (en commun avec le Sisteronais Buëch) et le Mardaric (en commun avec Provence Alpes Agglomération).

Compte tenu de cet état de fait géographique, il semblait plus judicieux de réfléchir à une manière de gérer conjointement cette compétence. La CCJLVD a organisé une réunion commune avec le SMAVD, le SIPCCRJ, le Sisteronais Buëch, et Provence Alpes Agglomération afin d'échanger à ce sujet et d'étudier la possibilité de gérer ces cours d'eau à l'échelle des bassins versants.

La CCJLVD a décidé d'adhérer par principe de représentation/substitution au SMAVD (pour la gestion de la Durance) et au SIPCCRJ (pour la gestion du Jabron). Pour les cours d'eau dits orphelins, autrement dit sans structures de gestion, tels que le Vançon, le Riou du Jabron ou le Mardaric, la CCJLVD va conventionner avec le SMAVD pour la réalisation d'un diagnostic GEMAPI qui permettra d'effectuer un état des lieux de ces cours d'eau, de définir les enjeux de gestion et de prévention des inondations de chacun d'entre eux afin de préciser les contours de la compétence sur le périmètre de notre territoire.

Afin de financer les opérations de la nouvelle compétence obligatoire GEMAPI, la CCJLVD a décidé d'instaurer une taxe GEMAPI, comme cela est prévu par la loi. Concrètement, le montant global pour subvenir aux besoins de financement s'élève à 5 000 € en 2018 (les travaux d'étude ne débutant qu'en septembre 2018). La CCJLVD devra ensuite prévoir environ 14 000 € pour 2019. Le produit attendu sera réparti sur les 4 taxes locales (foncières, habitation et cotisation foncière entreprises), la répartition étant fixée par la DGFIP.

LES PRINCIPAUX COURS D'EAU TRAVERSANT LE TERRITOIRE DE LA CCJLVD



lie intercommunale

LA COLLECTE DES RECYCLABLES PAR LE SYDEVOM

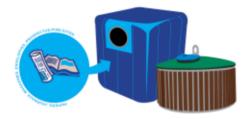
La collecte des recyclables (verre, papiers, emballages) est assurée par le Syndicat mixte Départemental d'Élimination et de Valorisation des Ordures Ménagères (SYDEVOM) de Haute-Provence.

Ce dernier effectue le relevage des colonnes de recyclables ainsi que le transfert vers la plateforme et le centre de tri dédiés.

Pour rappel, les déchets recyclables sont ceux qui peuvent être triés et connaître une nouvelle vie sous un conditionnement différent.

- Les emballages légers (bouteilles flacons plastiques, briques alimentaires, etc.) sont à déposer dans les points d'apport volontaire au sein des colonnes jaunes.
- Les papiers (journaux, revues, magazines, papiers, prospectus publicitaires, etc.) doivent être débarrassés de leur film d'emballage et sont à déposer dans les points d'apport volontaire au sein des colonnes bleues.
- Le verre (bouteilles, pots, bocaux, etc.) est à déposer dans les points d'apport volontaire au sein des colonnes vertes. Attention : sont exclus les ampoules, tubes fluorescent, vaisselle (verres, tasses, assiettes), vitres, miroirs, pare-brise, etc.







EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI À PARTIR D'AVRIL 2019

Pour information, à compter d'avril 2019 le SYDEVOM mettra en place l'extension des consignes de tri. Il sera alors possible de recycler tous les emballages ménagers en plastique (pots de yaourt, barquettes de fruits, sachets de produits congelés, etc.).

Nous aurons bien entendu l'occasion d'en reparler.

Vous devez d'ores et déjà avoir un chiffre à l'esprit, en ce qui concerne le territoire de notre Communauté de communes : une tonne d'ordures ménagères mise en décharge vous coûte environ 230 € alors qu'une tonne de déchets recyclés ne vous coûte que 126 €.

Alors n'hésitez plus et triez!

CONTACT

Syndicat mixte Départemental d'Élimination et de Valorisation des Ordures Ménagères (SYDEVOM) de Haute-Provence ZAE Espace Bléone, Avenue Paul Delaye 04510 AIGLUN 04 92 36 08 52 sydevom-com@wanadoo.fr

http://www.sydevom04.fr

RETOUR SUR LES VACANCES D'HIVER

Les vacances se sont déroulées du 26 février au 2 mars 2018. Nous avons accueilli 34 enfants répartis sur la semaine.

Le froid et la neige ont dû nous faire changer le programme. La sortie initialement prévue à Auzet a été remplacée par une séance de cinéma. Les plus grands ont regardé « Spirou et Fantasio » et les plus jeunes « Belle et Sébastien 3 ».

Quant au grand jeu prévu avec l'accueil de Valbelle, il a aussi dû être modifié car de nombreux enfants n'ont pas pu venir à cause de la neige.

Les enfants ont fabriqué des colliers péruviens et ont fait du tissage. Ils ont également pratiqué de nombreux jeux sportifs et ont découvert le Pichanga (variante de football).



ACCUEIL DE LOISIRS LES MERCREDIS



Une quinzaine d'enfants fréquentent régulièrement le service des mercredis (extrascolaire).

Lors de la dernière programmation de janvier/février, les enfants ont découvert le Brésil à travers des jeux, des quizz et autres activités manuelles.

En parallèle, les enfants ont fabriqué le caramantran pour le carnaval de Peipin du 17 février, qui malgré le mauvais temps a réussi à s'enflammer!

Le programme des mercredis de mars/avril portent sur le voyage en Argentine.

Les plus jeunes font la connaissance de Billy et sa poupée Tracas avec Lidwine le matin, quant à l'après-midi, ils découvrent les différents animaux et autres spécialités de ce pays avec Sylvie.

Les plus grands s'essayent aux différents sports pratiqués là-bas avec Bruno. L'après-midi, Allan proposera des activités manuelles, culinaires ou encore sportives pour connaître toutes les spécialités de ce pays.

LES FUTURES VACANCES DE PÂQUES

Depuis le 1er janvier 2018 l'Accueil de Loisirs intercommunal les P'tites Bouilles est devenu un accueil multisites. En effet, les enfants peuvent s'incrire au centre de Peipin ou à celui de Valbelle.

Nous vous rappelons que les sorties sont communes aux deux accueils de loisirs. De plus, à compter des vacances de Pâques, l'accueil multisite sera ouvert durant les 2 semaines.

L'accueil des P'tites Bouilles sera ouvert du 23 au 28 avril 2018. Pour ces vacances, les enfants découvriront un nouveau pays : Cuba. Une sortie à la piscine est prévue la première semaine et une sortie équitation la seconde.

Les modalités d'inscriptions restent inchangées :

- 3 jours minimum, avec ou sans repas de 7h30 à 18h30.
- Les inscriptions se font toujours au bureau des P'tites Bouilles situé à la mairie de Peipin.
- Suite au changement de la gestion du service, Caroline assurera une permanence les mercredis matins de 9h à 11h15, les mardis de 16h30 à 18h et les jeudis de 16h30 à 18h30.

N'hésitez pas à la contacter au 06 48 33 74 63.

ENLÈVEMENT DES ENCOMBRANTS



(service réservé aux particuliers)

Fiche à retourner à l'accueil de la mairie ou par courriel : mairie@peipin.fr

| Date d'enlèvement | Mercredi | 20 |
|-------------------|----------|----|
|-------------------|----------|----|

Ne pas entreposer les objets sur la voie publique sans accord préalable de la mairie (04 92 62 44 17) Service limité à 3 objets répertoriés ci-dessous

Inscription à valider <u>le mardi avant 12h</u> pour le mercredi suivant

RAPPEL

En aucun cas, les services techniques municipaux ne déménageront ou videront des maisons, greniers ou garages remplis d'objets divers (dans ce cas, merci de vous adresser à une entreprise spécialisée). Le placoplâtre, le bois en grosse quantité, les pneus, appareils sanitaires, agrégats, ferrailles, déchets verts, menuiseries, boiseries, huisseries, etc., ne seront pas ramassés; ils doivent être apportés à la déchetterie de Château-Arnoux-Saint-Auban (service gratuit pour les particuliers).

| DEMANDEUR | |
|----------------------------|-------|
| Prénom / Nom : | Tél.: |
| Adresse à Peipin : | |
| Lieu du dépôt des objets : | |

Entourez ou précisez maximum 3 objets à enlever.

| APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS | MOBILIER | DIVERS |
|---------------------------|------------|-------------------|
| Lave-linge | Sommier | Vélo |
| lave-vaiselle | Matelas | Poêle |
| Cuisinière | Lit | Chauffe-eau |
| Téléviseur | Canapé | Autres (précisez) |
| Réfrigérateur | Fauteuil | |
| Congélateur | Table | - |
| Autres (précisez) | Chaise (s) | - |
| - | Armoire | _ |
| - | Commode | - |

Le demandeur déclare ne faire procéder qu'à l'enlèvement des déchets encombrants répétoriés sur cette feuille.

Date et signature :

INFOS PRATIQUES

MAIRIE DE PEIPIN



Téléphone: 04 92 62 44 17

Courriel: mairie@peipin.fr

Adresse: Mairie de Peipin 4 Rue des Écoles. **04200 PEIPIN**

Lundi: 10h à 12h et 13h45 à 17h30

Mardi, mercredi, jeudi: 9h à 12h et 13h45 à 17h30

Vendredi: 9h à 12h



PROCHAINS CONSEILS **MUNICIPAUX 2018**

Sauf événement exceptionnel, le Conseil municipal se réunira aux dates suivantes, à 19 h dans la salle du Conseil municipal de l'ancienne mairie :

- Jeudi 12 avril 2018
- Mardi 29 mai 2018
- Mardi 26 juin 2018

Ces dates sont susceptibles d'être modifiées en fonction de l'actualité.



Lundi et mardi: 16h30 à 18h30 Mercredi: 10h à 12h et 14h à 17h30

Vendredi: 16h30 à 18h30 Samedi matin: 10h à 12h30

SERVICE URBANISME UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS



À la suite d'un grand nombre de demandes concernant l'instruction du droit du sol de la commune et pour un meilleur accueil, les administrés et les entreprises sont recus uniquement sur rendez-vous depuis le 1er janvier 2018.

Pour prendre rendez-vous, nous vous invitons à contacter notre urbaniste, Mme PÉRICAUD:

> **LUNDI - MARDI - JEUDI** Téléphone: 04 92 62 54 22 Courriel: nilsy.pericaud@peipin.fr

Nous vous remercions de votre compréhension.

À VOS AGENDAS

- SERVICE EAU / ASS. Gestion par SEM > 1er avr.
- MAIRIE Ouverture salle du Riou > 1er avr.
- BIBLIOTHÈOUE Contes de Cantelire > 7 avr.
- COMITÉ DES FÊTES Bal Country > 14 avr.
- ACCUEIL DE LOISIRS Printemps > 23 au 28 avr.
- BIBLIOTHÈQUE Contes de Cantelire > 2 mai
- COMITÉ DES FÊTES Vide grenier > 10 juin
- PARENTS D'ÉLÈVES Kermesse > 15 juin

TOUT PEIPIN SUR peipin.fr

(Mise à jour hebdomadaire)



Pensez à consulter régulièrement le site de la commune : www.peipin.fr

Très régulièrement mis à jour, le site vous permet de retrouver toute l'actualité communale : informations générales et pratiques, manifestations, numéros utiles, procès verbaux des Conseils municipaux et communautaires, règlement d'urbanisme, annonces, démarches, revue de presse, etc. Vous pouvez également y lire (et télécharger) tous les numéros du bulletin municipal.

Peip'Infos est édité par la mairie de Peipin

Directeur de la publication et de la rédaction : Frédéric Dauphin Création, mise en page, retouche photo : Julien Bournet Imprimerie nouvelle, Dépôt légal à parution.